

Janvier 2026

Cette lettre de veille signale des publications récentes traitant de l'évolution des mondes agricoles, comportements alimentaires, ruralités et territoires, modes de vie, réseaux sociaux, opinions et représentations, actions collectives, etc. Les textes sont aussi à retrouver sur le blog de veille du CEP <https://www.veillecep.fr>.

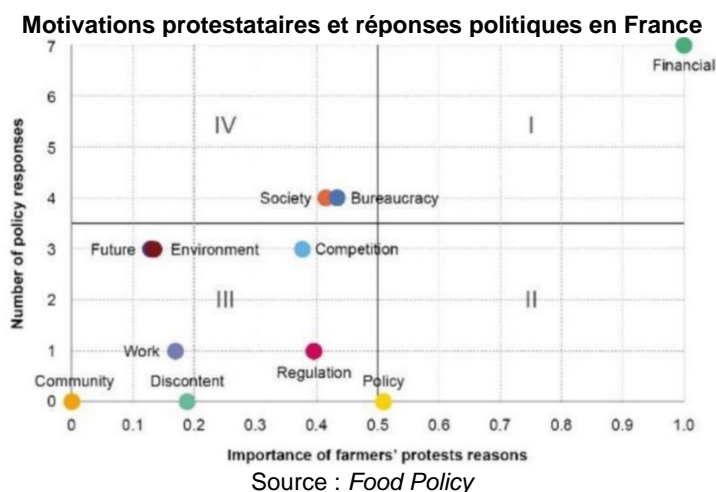
Florent Bidaud, Chargé de mission Veille sociale, Bureau de la veille

Mécontentement agricole et réponses politiques en Europe

Paru en novembre 2025 dans *Food Policy*, un article s'intéresse au mécontentement des agriculteurs dans quatre pays touchés par des manifestations en 2024 : France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas. Après la décrue des mobilisations, les auteurs ont lancé une enquête recueillant au total 2 232 réponses. Bien que de tailles modestes et malgré certains biais (sur-représentation des exploitations de plus grande taille, et de l'élevage laitier et monogastrique en France), les échantillons sont représentatifs de la distribution régionale dans les quatre pays. Une question ouverte a permis de recueillir des préoccupations « spontanées », les agriculteurs déroulant librement leur analyse de la situation. Ils devaient également préciser les caractéristiques de leur exploitation. Ce matériau a ensuite fait l'objet de différents traitements statistiques : codage des griefs en rubriques, analyses de co-occurrences et de régression, qualification de la tonalité émotionnelle, etc.

Douze motifs principaux de mécontentement ont été identifiés. En Allemagne, c'est la charge administrative (temps passé au bureau, procédures) qui est le principal grief (53 %). En France, les préoccupations sont plutôt d'ordre financier (53 %), reflétant selon les auteurs des revenus inférieurs à ceux des pays voisins ; en revanche, les contraintes environnementales ne sont citées que par 7 % des personnes interrogées. La Belgique affiche elle un large spectre de motifs de mécontentement (revenus, réglementation, peur de l'avenir). Enfin aux Pays-Bas, marqués par de fortes mobilisations depuis 2019, autour de la « crise de l'azote » (voir un précédent [billet](#)), c'est l'insatisfaction politique et le sentiment d'être ignorés par les décideurs qui dominent (52 %).

L'article souligne le décalage significatif entre ces raisons de protester et les mesures prises, en réponse, par les pouvoirs publics. Pour l'évaluer, les chercheurs ont répertorié toutes les mesures introduites ou annoncées entre fin 2023 et septembre 2024 : aides financières, simplification des procédures, etc. Chacune a été assignée à une catégorie précise de mécontentement. La figure indique les résultats pour la France. Cette mise en regard montre que, dans les quatre pays, les pouvoirs publics ont bien pris en compte les plaintes principales concernant la charge administrative ou les revenus.



Les réponses politiques en matière d'environnement semblent également avoir été surreprésentées par rapport à l'importance des préoccupations écologiques exprimées par les agriculteurs. Selon les auteurs, les choix de mesures de simplification ou de retrait de normes environnementales tiendraient à des facilités d'affichage, à la reprise en main du mouvement par les fractions céréalières des grands syndicats, ainsi qu'à l'action des partis populistes.

Source : *Food Policy* <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2025.102999>

Circuits courts alimentaires et logistique alternative

Paru en décembre 2025 dans *Les Cahiers scientifiques du transport*, un article analyse les offres de transport dédiées aux circuits courts alimentaires (nombre d'intermédiaires limité) et aux circuits de proximité (faible distance entre le producteur et le consommateur). Il s'appuie sur des entretiens avec des prestataires logistiques. Souvent, ce sont les producteurs qui assurent eux-mêmes l'acheminement avec des véhicules utilitaires légers, peu remplis et lors de tournées chronophages. Mais les livraisons sont parfois réalisées par les grands groupes de transport, en tirant parti de leur maillage territorial, sans les distinguer du reste de leur activité. De petites entreprises spécialisées proposent aussi des solutions ciblées : tournées dédiées, récupération directement à la ferme (« premier kilomètre »), livraison de colis plutôt que de palettes, gestion des contenants, conseil et retours des avis des clients. Ces modèles, plus ajustés aux valeurs « alternatives » de proximité et de personnalisation du service sont fragiles économiquement car fondés sur de faibles volumes. Pour approvisionner la restauration collective, certaines plateformes font alors un compromis entre valeurs alternatives et massification, en regroupant les marchandises en entrée de ville.

Source : *Les Cahiers scientifiques du transport* <https://doi.org/10.46298/cst.13858>

Coupes rases et controverses sur la gestion forestière

Les coupes rases consistent à abattre la quasi-totalité des arbres d'une parcelle en une fois. Publiée dans *Développement durable et territoires*, une étude analyse les articles de presse parus entre 2000 et 2023, et montre comment ces coupes ont été mises au premier plan de l'actualité, vers le milieu des années 2010. Les images de parcelles déboisées ont joué un rôle central, suscitant l'indignation de riverains et la mobilisation d'associations environnementales, avec des actions locales et pétitions en ligne. Les niveaux de conflictualité ont été variables selon les territoires, la presse nationale prenant le relais des médias régionaux dans certains cas, comme en Île-de-France et dans le Morvan. Le corpus révèle un certain équilibre entre différents registres discursifs : les ONG fournissent aux journalistes des grilles de lecture prêtes à l'emploi tandis que les acteurs de la filière bois justifient les coupes en invoquant la gestion durable, des mesures sanitaires contre des ravageurs (scolytes) ou la transition énergétique (bois-énergie, stockage du carbone).

Source : *Développement durable et territoires* <https://doi.org/10.4000/15cge>

Les travailleurs de l'Est et l'exception agricole en matière de droit du travail

Paru en janvier 2026 dans le *Journal of Rural Studies*, un article étudie la manière dont la presse locale allemande décrit le recours aux saisonniers agricoles venus d'Europe de l'Est, principalement de Pologne et de Roumanie. Ceux-ci représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole salariée (de l'ordre de 28 %). Ils sont présentés comme indispensables, professionnels, robustes et adaptés à des tâches jugées trop pénibles pour les travailleurs locaux. Ils accomplissent, sur de courtes périodes, pour un faible salaire, un travail manuel difficilement automatisable, comme la récolte des asperges. Leur fidélisation entraînerait leur compétence. Le fait de travailler en Allemagne (tout en vivant dans le pays d'origine) et de revenir régulièrement est décrit comme un avantage pour tous. Ce récit journalistique tend à « invisibiliser » la précarité. Une large majorité des travailleurs sont exclus du système de sécurité sociale allemand, ce qui reporte les dépenses de santé sur les pays d'origine. La presse évite d'évoquer les rapports de pouvoir sur lesquels repose ce modèle d'emploi, et les articles expriment l'inquiétude de perdre cette main-d'œuvre, les Polonais et plus récemment les Roumains trouvant de meilleures opportunités dans leurs propres pays.

Source : *Journal of Rural Studies* <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103923>

Les femmes et la PAC aux Pays-Bas

Paru en janvier 2026 dans *Sociologia Ruralis*, un article analyse les effets de la Politique agricole commune en cours (2023-2027) sur la place des femmes, en se concentrant sur le premier pilier. Les auteures soulignent que les références explicites à l'égalité femmes-hommes sont peu contraignantes. À partir d'exemples tirés du plan stratégique national néerlandais, elles montrent que la politique reste largement aveugle aux inégalités de genre. Les paiements directs, basés sur les hectares, favorisent les hommes, qui gèrent des fermes en moyenne deux fois plus grandes que celles des femmes (14 ha contre 6 ha). Plusieurs dispositifs (paiement redistributif, aides aux jeunes agriculteurs) reposent sur des critères tels que le statut de chef d'exploitation ou le diplôme agricole. Or, aux Pays-Bas, seulement 28 % des agricultrices ont un diplôme agricole, contre 82 % des hommes. Les éco-régimes peuvent également créer des barrières, car ils supposent une capacité d'investissement initiale dont disposeraient moins les femmes que les hommes. Les pratiques mises en valeur doivent en effet souvent être enregistrées en début de saison et ne sont « remboursées » qu'en fin d'année.

Source : *Sociologia Ruralis* <https://doi.org/10.1111/soru.70022>